

Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Etampes

COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 20-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le quinze septembre 2026 s'est réuni dans les locaux du SEDRE au 340 Route d'Etampes – 91150 BRIERES-LES-SCELLES, sous la présidence de Madame Christine BOURREAU.

Présents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT

BOISSY-LE-SEC

BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SCELLES
CHALO-SAINT-MARS
CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE
GUILLERVAL

MONNERVILLE
MORIGNY-CHAMPIGNY
ORMOY-LA-RIVIERE

PUSSAY

SACLAS

SAINT-CYR-LA-RIVIERE
SAINT HILAIRE

LARDY

Absents :

ABBEVILLE LA RIVIERE
BOISSY-LA-RIVIERE

BRIERES-LES-SCELLES
CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX

CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE
MONNERVILLE
MORIGNY-CHAMPIGNY
SAINT-CYR-LA-RIVIERE

LARDY

CAESE

Yves BECKER
Philippe LOISEAU
Stéphane DUPENLOUP
Laurent VIOLETTE
Arlette SELLIER
Goeffroy AUBIN
Alexis LE CALVE
Sylvie JOUARD
Christine BOURREAU
Béatrice THOMAS
Mylène MOUCHEZ
Arnaud CUVEILLIER
Maryvonne SIBENALER
Laurine BAK
Eric CAVERS
Matthieu IMBAULT
Michaël MERIGOT
Grégory COURTAS
Steven VAULTIER
Dominique ABAUTRET
Meghann BARBARAY
Ludovic CHACHIGNON
Charles TREMBLAY
Stéphane DEMEULEMEESTER

CCEJR

Rémi LAVENANT

CAESE

Jean-Jacques NOTSECK
Vincent ROUDEAU
Olivier LARCHER
Gilles KINDERMANS
Yves POUPENEY
Tancrede LAIZE
Jean-Pierre VALVERDE
Sébastien RESTINI
Nicolas PERSIGAND
Sabine BENDAOUD
GIRARD Jean-Charles
Stephen DALE

CCEJR

Eric BOURMAUD

Secrétaire de séance : Ludovic CHACHIGNON

Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Etampes
COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N° 20-2026

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TITULAIRE DE
CATEGORIE C

Depuis 2024, le SEDRE a repris en interne la gestion du service client portant ainsi le nombre d'agents nécessaires au bon fonctionnement du service de deux agents à trois agents. Il convient d'ouvrir un nouveau poste d'agent titulaire de catégorie C.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et notamment l'article L. 313-1 sur la création des emplois ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité actuel ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour assurer le bon fonctionnement des services de la collectivité ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial de catégorie C à temps complet ;

LA PRESIDENTE entendue,

LE COMITE SYNDICAL après en avoir délibéré et procédé au vote,

DÉCIDE la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial de catégorie C ;

PRÉCISE que cet emploi est créé à temps complet ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le secrétaire de séance
Ludovic CHACHIGNON



POUR EXPEDITION CONFORME

La Présidente
Christine BOURREAU



Comité Syndical du 22/09/2026 sur la convocation de Christine BOURREAU, Présidente, en date du 18 juin 2026, Au SEDRE, 340 route d'Etampes-91150 BRIERES-LES-SCELLES à 19h30	
Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0